Ordre de service d'action

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Direction générale de l'enseignement et de la recherche **Service de l'enseignement technique** **Sous-direction des politiques de formation et d'éducation** **BDET** **1 ter avenue de Lowendal** **75700 PARIS 07 SP** **0149554955**	**Note de service** **DGER/SDPFE/2015-618** **21/07/2015**

Date de mise en application : 01/09/2015
Diffusion : Tout public

Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 1

Objet : Modalités et mise en œuvre des épreuves générales et professionnelles pour les candidats bénéficiant du contrôle certificatif en cours de formation présentant l'examen du Certificat d'Aptitude Professionnelle agricole de la spécialité "services aux personnes et vente en espace rural"

Destinataires d'exécution
DRAAF DAAF Hauts commissariats de la République des COM Etablissements publics nationaux et locaux d'enseignement agricole Unions nationales fédératives d'établissements privés

Résumé : la présente note de service définit les modalités et mise en œuvre des épreuves générales et professionnelles pour les candidats bénéficiant du contrôle certificatif en cours de formation présentant l'examen du Certificat d'Aptitude Professionnelle agricole de la spécialité "services aux personnes et vente en espace rural" (SAPVER)

Textes de référence :Arrêté du 10 juin 2015 portant création de la spécialité "services aux personnes et vente en espace rural" du certificat d'aptitude professionnelle agricole et fixant ses

conditions de délivrance

Introduction

La présente note de service apporte des précisions pour la mise en œuvre des épreuves générales E1, E2, E3 et des épreuves professionnelles, E4, E5, E6, E7 pour la délivrance du Certificat d'Aptitude Professionnelle agricole (CAP agricole) spécialité « **services aux personnes et vente en espace rural** » **(SAPVER)** pour les candidats bénéficiant du contrôle certificatif en cours de formation (CCF).

Pour les candidats bénéficiant du CCF, l'épreuve E4.1 est organisée en épreuve ponctuelle terminale, les autres épreuves sont en CCF.

Les CCF qui permettent de vérifier les capacités générales et professionnelles proposées aux apprentis peuvent présenter des formes et des modalités différentes à l'initiative des enseignants ou des formateurs, sous réserve des dispositions prévues dans le cadre de l'habilitation et de l'agrément du plan d'évaluation.

Les dispositions de la présente note s'appliquent à compter de la rentrée scolaire 2015, pour la session d'examen 2017 et les suivantes.

ANNEXE : 1

Grille critériée nationale pour l'épreuve (épreuve E4.1)

1. LES CAPACITES GENERALES ET PROFESSIONNELLES DU CAP AGRICOLE SPECIALITE « SERVICES AUX PERSONNES ET VENTES EN ESPACE RURAL »

1.1. Liste des capacités générales du référentiel de certification du CAP agricole

Les capacités générales sont identiques pour toutes les spécialités rénovées du CAP agricole du Ministère chargé de l'agriculture.

CG1 - Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux

CG1.1 - Prendre position dans une situation à caractère social et civique
CG1.2 - Utiliser des outils dans des situations de la vie courante

CG2 - Mettre en œuvre des actions contribuant à sa construction personnelle

CG2.1 - S'exprimer à travers une réalisation personnelle
CG2.2 - Adopter des comportements favorisant son équilibre personnel

CG3 - Interagir avec son environnement social

CG3.1 - Adapter son langage et son comportement aux situations de communication
CG3.2 - S'approprier les normes et cadres de références d'un collectif

1.2. Liste des capacités professionnelles du référentiel de certification du CAP agricole spécialité « SAPVER »

CP4 – Établir une communication avec la personne et son entourage en lien avec son environnement

CP4.1 - Adopter un mode de communication tenant compte des besoins de la personne
CP4.2 - Mettre en œuvre des activités favorisant le maintien ou le développement du lien social

CP5 – Réaliser des interventions d'aide à la personne

CP5.1 - Effectuer des préparations culinaires et des travaux d'entretien du cadre de vie dans une perspective de confort, d'hygiène et de sécurité

CP5.2 - Aider la personne dans des activités de la vie quotidienne

CP6 – Réaliser des activités de vente

CP6.1 - Maintenir l'espace de vente en état marchand

CP6.2 - Accompagner le client dans son acte d'achat

CP7 – S'adapter à des enjeux professionnels locaux

2. TABLEAU DES EPREUVES GENERALES ET PROFESSIONNELLES POUR LES CANDIDATS EN CCF

2.1. Épreuves générales

Épreuve générale E1

Capacité à certifier	Épreuve	Modalité	Coefficient	Module(s) Discipline(s)
CG1 - Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux	E1		2	MG1
CG1.1 - Prendre position dans une situation à caractère social et civique	E1.1	CCF1	1	ESC et HG
CG1.2 - Utiliser des outils dans des situations de la vie courante	E1.2	CCF2	1	Maths et SESG

La capacité CG1.2 est également évaluée par le Brevet Informatique et Internet (B2i) collège pour les apprenants qui ne l'ont pas obtenu en fin de troisième.

Épreuve générale E2

Capacité à certifier	Epreuve	Modalité	Coefficient	Module(s) Discipline(s)
CG2 - Mettre en œuvre des actions contribuant à sa construction personnelle	E2		2	MG2
CG2.1 - S'exprimer à travers une réalisation personnelle	E2.1	CCF3	1	Lettres
CG2.2 - Adopter des comportements favorisant son équilibre personnel	E2.2	CCF4	1	EPS et Biologie

Épreuve générale E3

Capacité à certifier	Epreuve	Modalité	Coefficient	Module(s) Discipline(s)
CG3 - Interagir avec son environnement social	E3		2	MG3 et MP1
CG3.1 - Adapter son langage et son comportement aux situations de communication	E3.1	CCF5	1	LV Lettres
CG3.2 - S'approprier les normes et cadres de références d'un collectif	E3.2	CCF6	1	SESG

2.2. Tableau des épreuves professionnelles

Épreuve professionnelle E4

CP4 - Etablir une communication avec la personne et son entourage en lien avec son environnement	**Épreuves**	**Modalité**	**coeff.**	**Module**
	E4		**5**	**MP2**
CP4.1 - Adopter un mode de communication tenant compte des besoins de la personne		EPT	4	ESF / TC[1]
CP4.2 - Mettre en œuvre des activités favorisant le maintien ou le développement du lien social		CCF	1	ESC

[1]Techniques Commerciales

Épreuve professionnelle E5

CP5 - Réaliser des interventions d'aide à la personne	Épreuves	Modalité	coeff.	Module
	E5		4	MP3
CP5.1- Effectuer des préparations culinaires et des travaux d'entretien du cadre de vie dans une perspective de confort, d'hygiène et de sécurité		CCF	2	ESF
CP5.2 - Aider la personne dans des activités de la vie quotidienne		CCF	2	

Épreuve professionnelle E6

CP6 - Réaliser des activités de vente	Épreuves	Modalité	coeff.	Module
	E6		4	MP4
CP6.1 - Maintenir l'espace de vente en état marchand		CCF	2	TC
CP6.2 - Accompagner le client dans son acte d'achat		CCF	2	

Épreuve professionnelle E7

CP7 - S'adapter à des enjeux professionnels locaux	Épreuve	Modalité	coeff.	Module
	E7		1	MIP
CP7 - S'adapter à des enjeux professionnels locaux		CCF	1	

3. DEFINITION DES EPREUVES GENERALES ET PROFESSIONNELLES

3.1. Définition des épreuves générales

Les 6 CCF des épreuves générales valident les capacités : CG1.1, CG1.2, CG2.1, CG2.2, CG3.1, CG3.2. Ils sont organisés sur les 2 années de formation en fonction de la progression pédagogique. Les évaluations prennent la forme, selon le cas, d'un oral, d'un écrit et/ou d'une pratique.

Elles se déroulent dans l'établissement de formation et sont organisées par les enseignants / formateurs.

Elles s'appuient sur des grilles critériées produites par les enseignants / formateurs.

- **Épreuve générale E1 « Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux »**

L'épreuve E1 valide la capacité CG1 « Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux ».
Elle se compose de 2 parties d'épreuves indépendantes en CCF : CCF1 (E1.1) et CCF2 (E1.2).

CCF 1 correspondant à l'épreuve E1.1

Épreuve :	E1.1
Capacité évaluée :	CG1.1 - Prendre position dans une situation à caractère social et civique
Modalité :	CCF
Forme de l'épreuve :	Oral
Coefficient :	1
Période de réalisation :	2nde année de formation
Lieu :	Établissement de formation

Le CCF est organisé et évalué conjointement par les enseignants d'Histoire Géographie et les enseignants d'Education socioculturelle.

Le CCF se construit à partir d'une thématique ou sujet permettant au candidat de mobiliser des méthodes et connaissances acquises au cours du cycle de formation afin d'attester, à partir de repères historiques, géographiques, civiques et culturels :

- de l'exercice de la citoyenneté ;

- de choix individuels ayant contribué à l'implication dans l'espace social ;

- de la compréhension de son environnement social et culturel.

Le CCF peut prendre appui sur des supports variés (documents fournis en amont de l'épreuve ou production réalisée par les candidats au cours de l'année) et comporter, pour partie, une note de groupe qui ne pourra être supérieure à 50% de la note totale.

Une grille d'évaluation construite par les enseignants sera fournie aux candidats en amont de l'épreuve.

La durée de l'épreuve est de 30 minutes maximum (sans éventuelle préparation).

CCF 2 correspondant à l'épreuve E1.2

Épreuve :	E1.2
Capacité évaluée :	CG1.2 - Utiliser des outils dans des situations de la vie courante
Modalité :	CCF
Forme de l'épreuve :	Écrit
Coefficient :	1
Période de réalisation :	
Lieu :	Établissement de formation

Le CCF est organisé et évalué conjointement par les enseignants de Mathématiques, de Technologies de l'informatique et du multimédia et de Sciences économiques, sociales et de gestion sous la responsabilité de l'enseignant de Mathématiques.

Le CCF se compose de 3 parties liées à une même thématique qui permet d'appréhender un fait social de la vie courante.

Dans un premier temps, on identifie les éléments socio-économiques de ce fait social à partir d'un document support réel.

Dans un deuxième temps, on pose un questionnement et on utilise les outils mathématiques utiles à la résolution de celui-ci. L'utilisation des TICE* peut venir en appui si la situation d'évaluation proposée le nécessite de façon pertinente mais cela ne revêt en aucun cas un caractère obligatoire.

Dans un troisième temps, on amène le candidat à prendre une position personnelle et argumentée simple pour proposer une autre solution qualitative.

La durée de l'épreuve est d'au moins 1 h et au maximum de 1 h 30.

**Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Enseignement*

- **Épreuve générale E2 « Mettre en œuvre des actions contribuant à sa construction personnelle »**

L'épreuve E2 valide la capacité CG2 « Mettre en œuvre des actions contribuant à sa construction personnelle ». Elle se compose de 2 parties d'épreuves indépendantes en CCF : CCF3 (E2.1) et CCF4 (E2.2).

CCF 3 correspondant à l'épreuve E2.1

Épreuve :	E2.1
Capacité évaluée :	CG2.1 – S'exprimer à travers une réalisation personnelle
Modalité :	**CCF**
Forme de l'épreuve :	Oral individuel ayant pour support une production écrite individuelle réalisée pendant le 1er semestre de la 2nde année de formation
Coefficient :	1
Période de réalisation :	Au cours du 2nd semestre de la 2nde année de formation
Lieu :	Établissement de formation

La première année doit permettre aux élèves de conduire, seuls ou en groupe, deux projets d'écriture sur une certaine durée, de nature différente. Ces projets d'écriture qui peuvent être spécifiques à l'enseignement des lettres ou intégrés dans des projets pluridisciplinaires plus larges permettent aux élèves de s'initier à des formes différentes pour choisir la forme de leur production finale. Le CCF se compose de 2 parties.

Partie 1- L'apprenant réalise une production écrite individuelle ou collective sur un thème qu'il choisit en accord avec l'enseignant. Le type de production à réaliser peut être est très varié mais doit contenir obligatoirement une composante rédigée. Il peut s'agir d'un récit long d'expériences, de panneaux d'exposition, d'un dossier de présentation, d'un sketch ou d'une petite pièce de théâtre, d'un article de journal, d'un reportage, d'un blog, etc ...

La production écrite individuelle ou collective est évaluée sur 10 points au 1er semestre de la 2nde année de formation.

Partie 2- Un oral individuel portant sur la production écrite est organisé par l'enseignant de lettres et un enseignant d'une autre discipline. Il est évalué sur 10 points. Il permet à l'apprenant de présenter le projet, d'expliciter la démarche et de présenter et analyser la production.

La durée de l'épreuve est de 20 minutes au maximum. La moitié du temps est consacrée à l'exposé oral, l'autre moitié aux échanges avec le ou les enseignants.

CCF 4 correspondant à l'épreuve E2.2

Épreuve :	E2.2
Capacité évaluée :	CG2.2 – Adopter des comportements favorisant son équilibre personnel
Modalité :	CCF
Forme de l'épreuve :	Pratique et oral
Coefficient :	1
Période de réalisation :	Au cours du 2ème trimestre de la 2nde année de formation
Lieu :	Établissement de formation

Le CCF est constitué d'**une seule épreuve pratique et orale** qui consiste en la pratique d'une APSA* telle qu'elle est définie dans les fiches certificatives de niveau 3 d'EPS** suivie d'un oral d'une durée de 15 minutes maximum.

Il s'agit de vérifier que le candidat est capable de mettre en relation sa pratique des APSA* avec des connaissances en biologie.

Le CCF est organisé et évalué conjointement par les enseignants d'éducation physique et sportive et de biologie-écologie qui devront concevoir et mettre en œuvre des outils d'évaluation communs. La présence des deux enseignants sur la totalité de l'épreuve est indispensable.

Le candidat a le choix entre au moins deux APSA pour la partie pratique du CCF.

La partie orale du CCF s'appuie sur des questions relatives à un thème identifié en biologie-écologie parmi ceux listés ci-après, en lien avec l'observation de la pratique de l'élève (partie pratique) :

Prévention : adaptation à l'effort, fréquence cardiaque, rythme respiratoire ...

Fonctionnement : appareils musculo squelettique et cardio respiratoire

Energie : alimentation adaptée

Lors de cette épreuve, les outils utilisant les technologies du numérique ont toute leur place.

La note du CCF, en points entiers, est constituée pour 2/3 par la note obtenue à la pratique et pour 1/3 par la note obtenue à l'oral.

** Activités physiques, sportives et artistiques*

*** Éducation physique et sportive*

- **Épreuve générale E3 « Interagir avec son environnement social »**

L'épreuve E3 valide la capacité CG3 « Interagir avec son environnement social ». Elle se compose de 2 parties d'épreuves indépendantes en CCF : CCF5 (E3.1) et CCF6 (E3.2).

CCF 5 correspondant à l'épreuve E3.1

Épreuve :	E3.1
Capacité évaluée :	CG3.1 - Adapter son langage et son comportement aux situations de communication
Modalité :	CCF
Forme de l'épreuve :	Oral
Coefficient :	1 (0,5 pour la langue vivante + 0,5 en lettres)
Période de réalisation :	2nde année de formation
Lieu :	Établissement de formation

Le CCF se compose de 2 parties.

Partie 1- Elle est organisée et évaluée par un enseignant de langue vivante.

L'expression orale est évaluée en continu et en interaction.

L'épreuve prend la forme d'un jeu de rôles. Il est remis au candidat une fiche rédigée en français décrivant le rôle qu'il doit interpréter et la situation de communication. Pendant un temps bref n'excédant pas 2 minutes, le candidat s'exprime en continu : il présente son personnage, la situation, le lieu...

L'épreuve se poursuit par une interaction avec l'examinateur qui joue également un rôle : client, usager, professionnel...

La durée de l'épreuve est de 10 minutes au maximum.

Partie 2- Elle est évaluée par un enseignant de lettres.

Il est souhaitable que cette évaluation ne fasse pas l'objet d'un oral supplémentaire mais prenne appui sur une autre épreuve, en particulier le CCF6 décrit ci-après.

CCF 6 correspondant à l'épreuve E3.2

Épreuve :	E3.2
Capacité évaluée :	CG3.2 – S'approprier les normes et cadres de références d'un collectif
Modalité :	CCF
Forme de l'épreuve :	Oral
Coefficient :	1
Période de réalisation :	2nde année de formation
Lieu :	Établissement de formation

Cette épreuve vise à mobiliser les connaissances et méthodes développées dans le module professionnel MP1 du référentiel de formation du CAP agricole qui permet de contextualiser la capacité CG3.2 « S'approprier les normes et cadres de références d'un collectif » en l'évaluant **dans le cadre de la structure.**

Cette épreuve peut également servir de support à l'évaluation des capacités d'expression orale du candidat.

Durant leur formation, les apprenants préparent un document synthétique constitué de 2 fiches décrivant un emploi réel observé dans une entreprise (de stage, d'apprentissage, ...).

La première fiche présente l'organisation employeuse.

La seconde fiche (qui peut être recto/verso) présente les caractéristiques de l'emploi (se référer à l'objectif 5 du module professionnel MP1 du référentiel de formation du CAP agricole).

Des annexes peuvent étayer ces fiches notamment en ce qui concerne le cadre juridique et légal de l'emploi et les conditions d'hygiène et de sécurité au travail.

Ce document synthétique sert de support à l'évaluation du CCF.

A durée de l'épreuve est de 15 minutes :

- 5 minutes maximum de présentation de l'emploi observé,

- 10 minutes de réponse aux questions des examinateurs.

Les examinateurs sont, à minima, un enseignant de sciences économiques, sociales et de gestion et un enseignant de lettres si l'expression orale est évaluée. Un enseignant de techniques professionnelles ou un professionnel sera utilement associé à cette évaluation.

Le candidat est amené, durant les échanges, à se positionner quant à son employabilité personnelle dans le poste présenté.

- **Brevet informatique et Internet (B2i)**

La capacité CG1.2 est également évaluée par le Brevet Informatique et Internet (B2i) collège pour les apprenants qui ne l'ont pas obtenu en fin de troisième.

L'arrêté du 14 juin 2016 (NOR : MENE0601490A) permet le cas échéant de délivrer le B2i Collège aux élèves des lycées professionnels, aux élèves et apprentis des centres de formation d'apprentis et des sections d'apprentissage gérés par les établissements publics et privés d'enseignement.

Le B2i atteste le niveau de maîtrise des outils multimédias et d'internet des apprenants. Il comporte trois niveaux : école, collège et lycée.

La maîtrise des technologies de l'information et de la communication permettent à l'élève :

- d'en faire une utilisation raisonnée
- de percevoir les possibilités et les limites des traitements informatisés

- de faire preuve d'esprit critique face aux résultats de ces traitements
- d'identifier les contraintes juridiques et sociales dans lesquelles s'inscrivent leurs utilisations

Le B2i évalue les compétences des élèves dans plusieurs domaines :

- travailler dans un environnement numérique évolutif
- être responsable
- produire, traiter, exploiter et diffuser des documents numériques
- organiser la recherche d'informations
- communiquer, travailler en réseau et collaborer

Les élèves sont évalués par les enseignants dans des situations concrètes. L'acquisition des compétences en informatique et Internet s'effectue et se valide tout au long des 2 années du CAP agricole au lycée pour le niveau 2 (B2i Collège). Tous les enseignants peuvent participer quelle que soit leur discipline, la coordination du processus étant assurée par le professeur chargé des Technologies de l'Informatique et du Multimédia (TIM). Un modèle de feuille de position est téléchargeable sur Éduscol :

http://cache.media.eduscol.education.fr/file/2012/58/5/b2i-NivCollege16.11_233585.pdf

Au lycée, l'attestation est délivrée par le chef d'établissement sur proposition du professeur chargé des Technologies de l'Informatique et du Multimédia (TIM), après consultation de l'équipe pédagogique de la classe.

3.2. Définition des épreuves professionnelles

Les épreuves professionnelles sont constituées d'1 épreuve ponctuelle terminale (E4.1) et de 6 CCF.

Tous les CCF réfèrent aux activités décrites dans le référentiel professionnel.

Ils sont organisés sur les 2 années de formation de la progression pédagogique.

Ils sont répartis en 6 CCF validant les capacités : CP4.2, CP5.1, CP5.2, CP6.1, CP6.2, CP7.

Ils sont de nature pratique. Ils prennent la forme de pratiques, pratiques explicitées, pratiques accompagnées d'un oral ...
La durée de l'épreuve pratique correspond à la durée de la réalisation de l'activité.

L'évaluation est organisée et pratiquée par les enseignants / formateurs (il est recommandé d'associer un professionnel à l'évaluation). Elle s'appui sur des grilles critériées produites par les enseignants/formateurs.

- **Épreuve professionnelle E4 - « Établir une communication avec la personne et son entourage en lien avec son environnement »**

L'épreuve E4 valide la capacité CP4 « Etablir une communication avec la personne et son entourage en lien avec son environnement ». Elle est affectée du coefficient 5.

Elle se compose de 2 parties d'épreuves indépendantes :

- 1 épreuve ponctuelle terminale (E4.1) qui valide la capacité CP4.1 «Adopter un mode de communication tenant compte des besoins de la personne ».

- 1 épreuve en CCF (E4.2) qui valide la capacité CP4.2 « Mettre en œuvre des activités favorisant le maintien ou le développement du lien social ».

L'épreuve ponctuelle terminale E4.1 est une épreuve orale d'explicitation de communication en situation professionnelle s'appuyant sur 6 fiches d'activité portant sur la communication mise en

œuvre dans des activités de nature différente et correspondant aux activités professionnelles réalisées par le candidat dans la structure/l'entreprise de stage ou d'apprentissage.

Les 6 fiches sont réparties ainsi :

- 3 fiches concernant des situations professionnelles de communication interpersonnelles liées au service à la personne dans des contextes et activités différents.

- 3 fiches concernant des situations professionnelles de communication interpersonnelle liées aux techniques commerciales dans des contextes différents.

Le candidat qui ne produit pas les 6 fiches, ne peut pas présenter l'épreuve.

Le jury tire au sort 1 fiche par secteur professionnel (services aux personnes et vente). Le candidat expose la pratique de communication professionnelle qu'il a mise en œuvre dans la structure/l'entreprise pendant 5 minutes puis l'explicite à partir du questionnement des examinateurs pendant 10 minutes.

L'évaluation est réalisée à partir de la grille critériée nationale (**annexe 1**).

La durée totale de l'épreuve est de 30 minutes (sans préparation)

Le candidat qui ne produit pas les 6 fiches, ne peut pas présenter l'épreuve. Les 6 fiches d'activité renseignées par le candidat sont nominatives et numérotées ; elles sont remises aux examinateurs au début de l'épreuve. Elles sont réunies dans une pochette/chemise/enveloppe. Chaque fiche présente au recto l'identification de l'activité réalisée, le contexte de l'activité réalisée, la nature des tâches exécutées, le type de public bénéficiaire, les différents acteurs et les matériels/ressources mobilisés ; au verso l'identification du maître de stage/ d'apprentissage ainsi que son visa attestant de la réalisation de l'activité par le candidat.

Le candidat apporte un deuxième exemplaire des fiches pour en disposer pendant l'épreuve.

Le jury est obligatoirement composé d'un binôme d'enseignants de SESG /économie sociale et familiale et de Techniques commerciales auquel est associé un professionnel* du secteur des services.

**l'absence du professionnel ne peut rendre opposable la validité de l'épreuve. Toutefois, deux examinateurs au moins doivent être présents pour l'épreuve.*

Épreuve professionnelle E4.2

CCF1 correspondant à l'épreuve E4.2

Capacité évaluée :	CP4.2 « Mettre en œuvre des activités favorisant le maintien ou le développement du lien social »
Modalité :	CCF
Forme de l'épreuve :	Pratique
Coefficient :	1
Période réalisation :	A l'initiative de l'établissement
Lieu :	Établissement de formation ou structure

Le CCF se déroule dans une situation contextualisée et porte sur des activités favorisant le maintien ou le développement du lien social en référence aux activités en lien avec le référentiel professionnel. L'évaluation est assurée par l'enseignant d'éducation socioculturelle.

- **Épreuve professionnelle E5 « Réaliser des interventions d'aide à la personne »**

CCF2 correspond à l'épreuve E5.1

Capacité évaluée :	CP5.1 « Effectuer des préparations culinaires et des travaux d'entretien du cadre de vie dans une perspective de confort, d'hygiène et de sécurité »
Modalité :	CCF
Forme de l'épreuve :	Pratique explicitée
Coefficient :	2

Période réalisation :	Ce CCF est mis en œuvre en fin de 1ère année de formation
Lieu :	Établissement de formation ou structure

L'évaluation est de nature pratique. Elle prend la forme d'une pratique explicitée avec un oral de 5 minutes qui permet au candidat de justifier certains éléments de la réalisation des activités.

Le CCF se déroule dans une situation contextualisée et porte sur la réalisation en sécurité, à partir de consignes :

- d'activités de préparations culinaires (2 techniques au moins doivent être exécutées)
- et d'activités d'entretien du cadre de vie (la tâche doit être complètement réalisée) en référence aux activités en lien avec le référentiel professionnel.

L'évaluation est assurée par l'enseignant d'ESF. Un professionnel peut y être associé.

CCF3 correspondant à l'épreuve E5.2

Capacité évaluée :	CP5.2 « Aider la personne dans des activités de la vie quotidienne »
Modalité :	CCF
Forme de l'épreuve :	Pratique explicitée
Coefficient :	2
Période réalisation	Au cours du 3ème trimestre de la 2ème année de formation
Lieu :	Établissement de formation ou structure

L'évaluation est de nature pratique. Elle prend la forme d'une pratique explicitée avec un oral de 5 minutes qui permet au candidat de justifier scientifiquement certains éléments de la réalisation des activités.

Le CCF se déroule dans une situation contextualisée et porte sur l'aide à la personne non autonome.

Cette situation comporte une activité d'aide aux soins pour le maintien du confort et de l'hygiène quotidienne de la personne et une activité d'entretien du linge.

L'évaluation est assurée par l'enseignant d'ESF. L'enseignant de biologie-écologie et un professionnel peuvent y être associés.

- **Epreuve professionnelle E6 « Réaliser des activités de vente »**

CCF4 correspondant à l'épreuve E6.1

Capacité évaluée :	CP6.1 «Maintenir l'espace de vente en état marchand »
Modalité :	CCF
Forme de l'épreuve :	Pratique explicitée
Coefficient :	2
Période réalisation	1ère année de formation ou au plus tard durant le premier trimestre de l'année de terminale
Lieu :	Établissement de formation ou structure

Le CCF prend la forme d'une pratique explicitée. Le candidat réalise une opération de marchandisage en référence aux activités du référentiel professionnel. Il justifie de ses choix tout au long de la réalisation de l'opération. Cette évaluation peut se réaliser soit sur un espace de vente dédié dans l'établissement, soit en milieu professionnel (lieu de stage ou d'apprentissage ou entreprise partenaire).

L'évaluation est assurée par l'enseignant de Techniques commerciales. Un professionnel peut y être associé

CCF5 correspondant à l'épreuve E6.2

Capacité évaluée :	CP6.2 « Accompagner le client dans son acte d'achat »
Modalité :	CCF
Forme de l'épreuve :	Pratique
Coefficient :	2
Période réalisation :	Durant la 2ème année de formation, au plus tard à la fin du 2nd trimestre
Lieu :	Établissement de formation ou structur

Le CCF 5 est de nature pratique.

Il prend la forme d'un jeu de rôles mettant le candidat en situation de conduire une vente en référence aux activités décrites dans le référentiel professionnel. La présence d'un professionnel est particulièrement souhaitée.

L'évaluation est assurée par l'enseignant de Techniques commerciales. Un professionnel peut y être associé.

CCF 6 correspond à l'épreuve E7

Capacité évaluée :	CP7 «S'adapter à des enjeux professionnels locaux »
Modalité :	CCF
Forme de l'épreuve :	Pratique et oral
Coefficient :	1
Période réalisation	A l'initiative de l'établissement

Le CCF valide la capacité CP7 « S'adapter à des enjeux professionnels locaux » en référence aux activités décrites dans le référentiel professionnel pour un des champs professionnels (services aux personnes/vente).

Cette épreuve est organisée par l'équipe pédagogique.

Le Sous-Directeur
des politiques de formation et d'éducation

Michel LÉVÊQUE

ANNEXE 1 : Grille critériée nationale pour l'épreuve E4.1 du CAPa spécialité « SAPVER »

L'épreuve professionnelle terminale E4.1 évalue la capacité CP4.1 : « Établir une communication avec la personne et son entourage en lien avec son environnement ». Elle doit être évaluée globalement en utilisant comme support les 3 critères proposés et leurs indicateurs comme supports pour repérer le niveau d'exigence

Session :	NOM :	PRENOM :

Critères	Indicateurs	Evaluation --	Evaluation -	Evaluation +	Evaluation ++	Note	Observations
1 **Repérage des besoins dans une situation spécifique**	➢ Identification des caractéristiques des interlocuteurs ➢ Identification de la demande : attentes ou besoins ➢ Reformulation de la demande si besoin ➢ Prise en compte des informations disponibles					/5	
2 **Mise en place des techniques de communication adaptées à la situation donnée**	➢ Identification des éléments du contexte qui conditionnent la communication ➢ Sélection les informations recueillies ➢ Choix d'un mode de communication adapté ➢ Mobilisation des outils et matériels pertinents ➢ Mise en œuvre des méthodes et des pratiques adaptées à la situation ➢ Transmission des informations à l'équipe, aux autres professionnels, aux services, aux partenaires...selon la règle en vigueur ➢ Adaptation de la réaction en situation d'imprévu					/10	
3 **Mise en œuvre de comportements professionnels adaptés au cadre particulier de la structure**	➢ Identification des limites de son champ de décision et d'action dans la structure et/ou sein de l'équipe ➢ Qualité de la transmission des informations ➢ Respect de la déontologie du métier. ➢ Respect des codes, règles et valeurs de la structure et/ou sein de l'équipe					/5	
Total						/20	

Appréciation générale du jury :

Date :

Signatures :